Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2018

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés: Francine VERBRUGGHE, Jean-Claude BOULY

Procurations: Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Salvatore LIVOLSI à Corinne MARCHAL-TARNUS

Votants: 27

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation: 22 juin 2018

N°2018-056

Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire

Périmètre 2012 - 25 rue de l'Orme

Rubrique: 7.5.2

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue de l'Orme, par délibération du 27 juin 2012.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par Mme Anne CROUX, pour un immeuble sis 25 rue de l'Orme.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 7 juin 2018 émet un avis favorable, sous réserve :

 les tablettes de fenêtres et la cheminée devront être repeintes dans le même ton que la façade.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit : 1.452 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 5.809,65 euros),

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 25 rue de l'Orme à Mme Anne CROUX pour le montant sus indiqué, après levée des réserves.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING